

Renforcez votre santé et votre bien-être dentaires

grâce à l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse



Les membres estimés de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont maintenant la possibilité d'adhérer à un programme de soins médicaux et de soins dentaires sur mesure.

Ce régime de soins médicaux complet et abordable est offert en partenariat avec Southport Benefit Solutions et La Corporation People, ce qui permet aux participants de bénéficier des meilleures solutions possibles.

Trois options distinctes

Il est important pour vous et votre famille de bénéficier de la couverture et de la protection dont vous avez besoin. C'est pourquoi nous sommes heureux de vous proposer trois options exceptionnelles.

Garantie	Régime de base	Régime essentiel	Régime supérieur
Assurance vie et assurance DMA			
Montant de la garantie	Non couvert	25,000 \$	25,000 \$
Assurance vie de personnes à charge			
Montant de la garantie	Non couvert	Conjoint - 5,000 \$ Enfant - 2,500 \$	Conjoint - 5,000 \$ Enfant - 2,500 \$
Soins médicaux			
Franchise	Nil	Nil	Nil
Médicaments sur ordonnance	60% coinsurance	70% coinsurance	80% coinsurance
Liste de médicaments	ListeSécurité	ListeSécurité	ListeSécurité
Maximum pour les médicaments	750 \$ par an	2,500 \$ par an	5,000 \$ par an
Hospitalisation	Salle commune	Salle commune	Chambre à deux lits
Fournitures et services médicaux	Remboursement : 60 %	Remboursement : 70 %	Remboursement : 80 %
Examens de la vue	Non couvert	75 \$ par période de 24 mois pour les adultes, par période de 12 mois pour les enfants à charge	Une fois par période de 24 mois pour les adultes, par période de 12 mois pour les enfants à charge
Maximum pour les soins paramédicaux	Maximum de 40 \$ par visite 300 \$ par an par praticien, jusqu'à un maximum global combiné de 400 \$	Maximum de 60 \$ par visite 300 \$ par an par praticien, jusqu'à un maximum global combiné de 600 \$	Maximum de 80 \$ par visite 500 \$ par an par praticien, jusqu'à un maximum global combiné de 1000 \$

Praticiens paramédicaux	Psychologue, acupuncteur, podiatre / podologue, orthophoniste, chiropraticien, physiothérapeute	Psychologue, naturopathe / homéopathe, acupuncteur, diététiste, ostéopathe, podiatre / podologue, orthophoniste, ergothérapeute, chiropraticien / massothérapeute / physiothérapeute	Homéopathe, acupuncteur, diététiste, ostéopathe, podiatre / podologue, orthophoniste, ergothérapeute, chiropraticien, massothérapeute, physiothérapeute
Soins médicaux d'urgence en voyage	Non couvert	Non couvert	30 jours
Soins dentaires			
Franchise	Aucune	Aucune	Aucune
Soins dentaires de base	Remboursement : 60 %	Remboursement : 70 %	Remboursement : 80 %
Maximum	500 \$ par an	750 \$ par an	1000 \$ par an
Examen de rappel	Une fois tous les 12 mois	Une fois tous les 12 mois	Une fois tous les 9 mois
Valeur ajoutée			
People vous connecte, offert par Carepath	Inclus dans les Soins médicaux	Inclus dans les Soins médicaux	Inclus dans les Soins médicaux
Bien-vivre Récompensé ^{MC}	Inclus	Inclus	Inclus

Tarifs	Régime de base	Régime essentiel	Régime supérieur
Individuelle	111.08 \$	186.94 \$	217.02 \$
Familiale	269.13 \$	448.43 \$	522.84 \$

Le coût n'inclut pas les taxes applicables. Les nouveaux tarifs pour les entreprises sont valables pour les groupes mis en place avant le 31 décembre 2026

*Le coût mensuel par employé âgé de plus de 70 ans dans le cadre du régime supérieur est de 232,95 \$ pour la couverture individuelle et de 554,76 \$ pour la couverture familiale.

Admissibilité

- Tous les employés doivent être couverts par le régime d'assurance maladie de leur province et être résidents du Canada.
- Tous les employés doivent être âgés de moins de 75 ans.
- Les employés permanents doivent travailler effectivement à temps plein au moins 20 heures par semaine et 12 mois par année.
- Le changement d'option de régime est possible à la date d'effet du renouvellement en une seule étape et implique une période minimale de participation de deux ans.
- Une évaluation médicale est exigée pour les anciens participants au régime.
- La période d'attente est de trois mois (sauf pour l'assurance médicaments).



SOUTHPORT BENEFIT
SOLUTIONS

Des questions?
Communiquez avec nous!

L'équipe de Southport Benefit Solutions est là pour vous aider.
Téléphone : 1 877 446-5763
Courriel : andrew@southportasset.com